

PRESIDENT - DIRIGEANT BENEVOLE ET REMUNERATION

Cette formation vise à clarifier les rôles et les responsabilités des dirigeants bénévoles dans les associations et à fournir des informations sur les règles de rémunération.

Objectif :

- Comprendre les rôles et responsabilités des dirigeants bénévoles dans une association.
- Connaître les règles et les cadres légaux de la rémunération des dirigeants bénévoles.
- Apprendre à gérer les questions de rémunération de manière transparente et éthique.

Format : 3 h

Prérequis : aucun

Public : acteurs associatifs essonniers

PROGRAMME

1 – Une association loi 1901 peut-elle rémunérer son Président ?

2 – Les dirigeants de l'association qui peuvent bénéficier de rémunération

3 – Les différents types de rémunération versées de droit par l'association aux dirigeants

4 – Les conditions légales de rémunération des dirigeants

- **Le régime de la tolérance administrative**
- **Le régime légal**

5 – Les obligations d'une association qui verse un salaire à ses dirigeants

- **Obligation de transparence financière**
- **Obligation déclarative**

6 – Régime de sécurité sociale et prestations

7 – Combien une association peut-elle rémunérer ses dirigeants ?

8 – L'imposition fiscale de la rémunération perçue par le Président d'association

7 – Questions / réponses